

Les limites de l'outil

Le choix des indicateurs repose sur la recherche d'un équilibre entre le sens et la pertinence qu'ils permettront à l'outil construit de transmettre pour faire état de la qualité du cadre de vie (dans une perspective de développement durable). La recherche de sens invite à prendre en considération la richesse des idées émises par les participants rencontrés (experts et acteurs de terrains avisés), ce qui conduit à mobiliser un grand nombre d'indicateurs fort diverses, et risque d'amener à une certaine difficulté de lecture et à une dissolution de l'information transmise (et donc une perte de pertinence – multiplier les indicateurs retenus augmente la probabilité de cumuler des valeurs extrêmes, et l'addition de valeurs élevées et faibles aboutit à l'obtention de valeurs moyennes non déchiffrables). La recherche de pertinence invite donc à proposer une vue synthétique et cherche à réduire le nombre d'indicateurs afin de limiter les pertes d'information. Dans ce sens, l'outil proposé présente une vision incomplète et probablement restrictive de la qualité du cadre de vie ; étant donné que le nombre d'indicateurs a été limité, et les indices construits ne sont qu'un reflet imparfait et fragmentaire d'un concept fort complexe.

Les disparités au sein des communes ne sont pas visibles sur base de l'outil délivré, or l'espace intra-communal présente souvent une grande hétérogénéité tant du point de vue des caractéristiques socio-économiques que de la composition fonctionnelle du territoire. Ceci nous amène à formuler une précaution préliminaire quant à l'interprétation des résultats obtenus : la perception individuelle que nous avons d'une commune donnée est généralement influencée par celle que nous avons d'une entité « centrale », celle qui était la principale avant la fusion des communes en 1977. Or cette entité ne représente parfois qu'une petite partie de l'ensemble de la commune actuelle et n'est donc pas forcément représentative des caractéristiques qui s'appliquent à l'ensemble du territoire communal.

Les résultats, présentés sous forme de radars permettent aux territoires concernés (une commune, un ensemble de communes, un arrondissement, etc.) de se comparer les uns par rapport aux autres. Ils permettent également qu'un territoire se positionne lui-même par rapport aux différentes composantes de son cadre de vie, mais ils ne permettent pas de déterminer quel est le niveau d'acceptabilité, c'est-à-dire le niveau à partir duquel un territoire atteint un cadre de vie de qualité au sens du développement durable.

La perception du cadre de vie et celle de sa qualité au sens du développement durable ne sont pas immuables et évoluent au cours du temps.

En outre, le set d'indicateurs a été dressé selon les critères suivants :

- l'existence et la disponibilité des données à l'échelon communal ;
- une remise à jour raisonnée des données : les indicateurs doivent faire appel à des données facilement disponibles et remises à jour régulièrement (mais pas nécessairement tous les ans) ;
- les relations entretenues entre les indicateurs (éviter le cumul d'indicateurs de contextes territoriaux opposés) ;
- la représentativité et pertinence à l'échelle communale : les indicateurs doivent répondre aux problématiques et/ou aux champs d'action des communes et concerner toutes les communes ;
- l'intelligibilité : il est important que les indicateurs soient facilement reconnus et compris par l'ensemble des utilisateurs potentiels ;
- l'interprétation univoque ;
- l'aptitude à évaluer la réponse à des enjeux et objectifs opérationnels de la dimension environnementale du développement durable.